

Université Djilali Bounaamaa – Khemis Milina

Faculté Des Sciences Sociales Et Humaines

Département D'Histoire

Première Année Master: Histoire De La Résistance Et Mouvement National Algérien

Textes Historiques En Langue Française

But du texte : la dimension internationale du mouvement national Algérien

Texte n°06

Lettre de l'Émir Khaled à Woodrow Wilson, Président des États-Unis d'Amérique (mai 1919)

Pour comprendre l'engrenage infernal qui a conduit à la guerre d'Algérie, il faut se placer dans le contexte du pays et connaître son histoire. Le contenu de la lettre adressée au Président des Etats Unis par l'Émir Khaled, un des petits fils d' d'Abd El-Kader nous instruit sur la situation à l'issue de la guerre 14-18.

Après avoir loyalement combattu dans l'armée française comme capitaine, il écrit au Président des Etats-Unis, promoteur de la Société des Nations pour attirer son attention sur le sort des Algériens et invoque les valeurs prônées par la République.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre haute appréciation et à votre esprit de justice un exposé succinct de la situation actuelle de l'Algérie, résultant du fait de son occupation par la France depuis 1830.

Dans une lutte inégale, mais qui a été cependant tout à l'honneur de nos pères, les Algériens ont combattu pendant 17 ans, avec une énergie et une ténacité incomparables pour refouler l'agresseur et vivre indépendants. Le sort des armes ne leur fut malheureusement pas favorable.

Depuis 89 ans que nous sommes sous la domination française, le paupérisme ne fait qu'augmenter chez nous, pendant que les vainqueurs s'enrichissent à nos dépens. La convention, signée le 5 juillet 1830 entre le général de Bourmont et le Dey d'Alger, nous garantissait le respect de nos lois, de nos coutumes et de notre religion. La loi de 1851 a consacré les droits de propriété et de jouissance existant au temps de la conquête.

En débarquant à Alger, le 5 mai 1865, Napoléon III lançait un manifeste à la population musulmane : « lorsque, il y a 35 ans, disait-il, la France a mis les pieds sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais au contraire, affranchir ce peuple d'une oppression séculaire, elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé... »

Nous nous attendions à vivre en paix, côte à côte et en association avec les nouveaux occupants, nous basant sur ces déclarations officielles et solennelles. Par la suite, nous nous sommes aperçus, hélas, à nos détriments, que d'aussi belles promesses ne devaient subsister qu'en paroles.

En effet, comme au temps des Romains, les Français refoulèrent progressivement les vaincus en s'appropriant les plaines fertiles et les plus riches contrées. Jusqu'à nos jours, on continue de créer de nouveaux centres de colonisation, en enlevant aux indigènes les bonnes terres qui leur restent, sous le prétexte intitulé : « Expropriation pour cause d'utilité publique ». Les biens Habous, qui se chiffraient par des centaines de millions de francs et qui servaient à l'entretien des monuments religieux et à venir en aide aux pauvres, ont été pris et répartis entre les Européens, chose extrêmement grave étant donné la destination précise et religieuse qu'avaient assigné à ces biens leurs donateurs. De nos jours, malgré la loi de séparation des églises et de l'Etat, le peu de biens Habous qui reste est géré par l'administration française sous le couvert d'une cultuelle dont les membres serviles ont été choisis par elle. Inutile d'ajouter qu'ils ne possèdent aucune autorité.

Contrairement à notre religion, l'administration profite de toutes les occasions, surtout pendant cette guerre, pour organiser dans nos mosquées et nos lieux saints des manifestations politiques. En présence d'une foule composée surtout de fonctionnaires, on fait lire des discours préparés pour la circonstance par les chefs du culte et on pousse même le sacrilège jusqu'à faire participer la musique militaire à ces manifestations humiliantes pour l'esprit religieux du musulman. Voilà ce qu'on a fait des déclarations du général de Bourmont du 5 juillet 1830 et de la loi de 1851.

Pendant 89 ans, l'indigène a été accablé sous le poids des impôts : impôts français et impôts arabes antérieurs à la conquête et maintenus par les nouveaux conquérants. En consultant la balance des recettes et des dépenses de l'Algérie, on voit aisément que, des indigènes surtaxés, la répartition du budget ne tient presque aucun compte de leurs besoins spéciaux. Plusieurs tribus sont sans route et la grande majorité de nos enfants sans école.

Grâce à nos sacrifices, on a pu créer une Algérie française très prospère, où la culture de la vigne s'étend à perte de vue ; le pays est sillonné de chemins de fer et de routes entre les villages européens. Pas très loin d'Alger on trouve des tribus entières, dont les territoires très peuplés, pauvres et abrupts, sont sans voie de communication. Des agglomérations importantes sont dépourvues de tout. Comme au temps d'Abraham on y puise l'eau avec des peaux de boucs, dans des citernes ou des puits à ciel ouvert. C'est ainsi qu'en tout et pour tout, la part des plus nombreux est la plus faible et la charge des plus pauvres est la plus forte.

Sous un régime dit républicain, la majeure partie de la population est régie par des lois spéciales qui feraient honte aux barbares eux-mêmes. Et ce qui est typique, c'est que certaines de ces lois qui instituent des tribunaux d'exception (tribunaux répressifs et cours criminelles) datent des 29 mars 1902 et 30 décembre 1902. On peut voir là un exemple de la marche régressive vers les libertés. Pour que nous ne soyons pas taxés d'exagération, nous joignons à cette requête deux brochures écrites par deux Français d'Algérie : MM. François

Marneur, avocat à la cour d'appel d'Alger et Charles Michel, conseiller général et maire de Tébessa. Elles sont édifiantes sur l'odieuse injustice de ces lois.

Un autre exemple démontrera la violation de la parole donnée ; le voici : Avant 1912, les troupes indigènes étaient recrutées par voie d'engagement volontaire moyennant quelques avantages offerts aux engagés. Ces avantages furent supprimés progressivement et on arriva, en 1912, à la conscription obligatoire, d'abord partielle (10% du contingent) ensuite totale et cela malgré les énergiques protestations des Indigènes. L'impôt du sang nous a été appliqué en violation des principes les plus élémentaires de la justice. Appauvris, asservis et avilis par le droit du plus fort, nous n'avions jamais pu croire cependant qu'une pareille charge, réservée aux seuls citoyens français, jouissant de tous les droits, viendrait un jour peser sur nos épaules.

Des centaines de milliers des nôtres sont tombés aux différents champs de bataille, luttant malgré eux contre des peuples qui n'en voulaient ni à leur vie ni à leurs biens. Les veuves, les orphelins et les mutilés de cette guerre ont des traitements ou des subsides inférieurs même à ceux des néo-Français. Beaucoup de blessés, incapables de tout travail, viennent grossir les rangs des malheureux qui pullulent dans les villes et les campagnes. Il est bien facile à l'observateur impartial de constater la grande misère des Indigènes. A Alger même, des centaines d'enfants des deux sexes, déguenillés et rachitiques, traînent leur misère dans les rues en sollicitant la charité publique.

En présence de ces faits navrants, le Gouvernement général de l'Algérie reste absolument indifférent. Sous le fallacieux prétexte de ne pas porter atteinte à la liberté, les mœurs se sont complètement relâchées et les boissons alcoolisées sont servies à profusion aux Indigènes dans les cafés.

En vaincus résignés, nous avons supporté tous ces malheurs en espérant des jours meilleurs. La déclaration solennelle suivante : « aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie » faite par vous en mai 1917, dans votre message à la Russie, nous laisse espérer que ces jours sont enfin venus. Mais, sous la tutelle draconienne de l'administration algérienne, les Indigènes sont arrivés à un degré d'asservissement tel qu'ils sont devenus incapables de récriminer : la crainte d'une répression impitoyable ferme toutes les bouches.

Malgré cela, nous venons, au nom de nos compatriotes, faire appel aux nobles sentiments de l'honorable Président de la Libre Amérique : nous demandons l'envoi de délégués choisis librement par nous pour décider de notre sort futur, sous l'égide de la Société Des Nations.

Vos 14 conditions de paix mondiale, monsieur le Président, acceptées par les Alliés et les puissances centrales, doivent servir de base à l'affranchissement de tous les petits peuples opprimés, sans distinction de race ni de religion.

Vous représentez au nom du monde entier le digne porte-drapeau du droit et de la justice. Vous n'êtes entré dans cette guerre gigantesque que pour les étendre à tous les peuples. Nous avons une foi ardente en votre parole sacrée.

Cette requête est faite pour éclairer votre religion et attirer votre bienveillante attention sur notre situation de parias.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

*Charles-Robert Ageron
Enquête sur les origines du nationalisme
algérien. L'émir Khaled, petit-fils d'Abd El- Kader
fut-il le premier nationaliste algérien ?
In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée,
N°2, 1966. pp. 9-49.*